

ARE Nord-Pas-de-Calais

C.A DE LENS LIEVIN
21 RUE MARCEL SEMBAT-BP 65
SERVICE URBANISME
62302 LENS CEDEX

Téléphone : 09 70 83 19 70
Courriel : npdc-are@enedis.fr
Interlocuteur : BONNE Aurelie

Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

CALAIS, le 31/07/2025

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'autorisation d'urbanisme PC0624982500014 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

Adresse :	Rue Edouard Vaillant 62300 LENS
Référence cadastrale :	Section B1, Parcelle n° 638
Nom du demandeur :	OUAHRIR ALI

Nous avons instruit cette demande sans disposer de la puissance de raccordement nécessitée par le projet. Compte tenu du type de projet, nous avons basé notre réponse sur l'hypothèse d'une puissance de raccordement de 12 kVA monophasé.

Nous vous informons que, sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, le raccordement de ce projet au réseau public de distribution nécessite un branchement.

Cette réponse est donnée à titre indicatif et est susceptible d'être revue dans le cas :

- de la non obtention des servitudes de passage éventuellement nécessaires ;
- de la non obtention des autorisations administratives ou de prescriptions administratives ;
- d'une évolution du réseau électrique depuis la date de la demande en objet ;
- d'une évolution de la demande du pétitionnaire (puissance, situation...).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Aurelie BONNE

Votre conseiller

1/1

N/Réf : PS/GB/PB/GD-2025L347

AVIS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN
Sur le dossier ci-dessous référencé

Direction Eau et Réseaux

Dossier suivi par :
Gaëlle DECAILLON

Tél : 03 21 790 614
polreseaux@agglo-
lenslievin.fr

Dossier n° : PC 062 498 25 00014

Demandeur : Monsieur OUAHRIR

Objet : construction d'une maison individuelle à usage d'habitation

Adresse des travaux : rue Edouard Vaillant à Lens

Parcelle : BI 638

La C.A.L.L. émet un avis favorable.

Les eaux usées domestiques devront être raccordées en rejet direct au collecteur public existant dans la rue, via une boîte de branchement en limite de domaine public. Avant toute intervention, le pétitionnaire devra adresser une demande d'autorisation de raccordement auprès des services de la C.A.L.L. (dossier téléchargeable sur le site www.agglo-lenslievin.fr, rubrique « Vos services »).

Comme le stipule le règlement du service public d'assainissement, l'infiltration des eaux pluviales issues de la totalité des surfaces imperméabilisées (immeubles, voies, parkings, etc.) est à privilégier au plus près du point de chute, prioritairement par une gestion dite à la parcelle, sauf à démontrer l'insuffisance de capacité d'infiltration du sous-sol par une étude géotechnique adaptée.

Le traitement des eaux pluviales doit se faire prioritairement par le biais de techniques vertes (noues, toitures végétalisées, bassins paysagés) ou horizontales (tranchée d'infiltration).

Compte-tenu que le projet ne comporte pas une superficie d'espace vert suffisante, le rejet des eaux pluviales au réseau sera autorisé de façon dérogatoire après tamponnement.

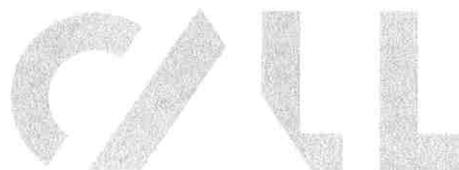
En cas de récupération d'eau pour réutilisation, les installations intérieures devront respecter les préconisations de l'arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie. Ce dernier interdit notamment la connexion entre le réseau d'eau de pluie et celui de distribution d'eau potable, et impose la mise en place d'un compteur en sortie de cuve.

.../...

Conformément à l'article L2224-8 du Code général des collectivités territoriales, un contrôle de raccordement devra être effectué par le service d'assainissement, aux frais du demandeur. Il n'est pas appliqué de redevance au titre de la P.F.A.C. (participation au financement de l'assainissement collectif).

Le terrain est desservi par le réseau d'eau potable. Le pétitionnaire se rapprochera de la société Véolia Eau pour sa demande de branchement.

Signé électroniquement par : Pierre SENECHAL
Date de signature : 08/07/2025
Qualité : Vice-Président Eau et Assainissement de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin





Fiche individuelle de contrôle



Contrôle Technique Périodique 28/11/2023 13:53 Débitmètre n° : 687 Contrôleur SICP : 1

VEOLIA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION 62300 LENS

Mairie de LENS

Rue Etienne DIOLET angle rue René LANOY

PEI n° 62498-0125 Public

PI 100 100/2X65 Ø Canalisation 0

WGS84 X 50.433857 WGS84 Y 2.835436 Lb93 X 688291.152 Lb93 Y 7037383.53

Pression dynamique (bar):	0,00	Pression statique (bar):	4,70
Débit sous un bar (m3/h):	145,00	Débit réalimentation (m3/h):	0
Débit Max (m3/h):	0,00	Ø trou d'homme (cm):	0
Contrôle visuel :	<input type="checkbox"/>	Aspiration (m3/h) :	0
Conformité :		Débit en régime d'écoulement (m3/h):	0
Etat :	UTILISABLE		
Vétusté % :	0	Surpressé :	<input type="checkbox"/>
Marque :	PAM		
Référence fabricant :	ATLAS	Système réal auto	<input type="checkbox"/>
Numéro de série :		Vanne de sectionnement.	<input type="checkbox"/>
Type PI :	Non renversable	Ouverture partielle.	
Positionnement :	SUR SOCLE AUTOBLOQUANT		

Code	Anomalies observées
202	Chaînette/cordelette détériorée, manquante ou HS
210	Couleur non réglementaire ou dégradée ou absente
409	Entretien courant
212	Joint détérioré, manquant et non adapté
402	Manoeuvre difficile
305	Numérotation manquante
303	Signalisation horizontale absente
201	Bouchon manquant ou détérioré

Compte rendu:

Peindre sur la chaussée centrés des triangles jaunes de 50cmX50cmX50cm (intersection)
 Peindre une bande jaune de 1M minimum (bordure de trottoir ou chaussée)
 Ajouter sur le poteau d'incendie son numéro d'ordre (pochoir ou autocollant: blanc)
 Graisser la tige de régulation
 Remplacer le joint de 100 mm
 Remplacer les deux joints de 70 mm
 Décaper et repeindre le poteau d'incendie (RAL 3000)
 Remplacer les cordelettes
Uniformiser l'emploi des bouchons capotés ou non capotés (normés) selon le secteur
 Remettre un bouchon non capoté de 70 mm (normé)
 Nettoyer les purges des bouchons

FICHE D'INTERVENTION

SERVICE : Gestion des déchets

Date : 26/08/2025

EMETTEUR : Thomas GRANDIDIER

DESTINATAIRE : ADS

Documents transmis	Observations
/	<p>Bonjour,</p> <p>Vous m'avez transmis pour avis, un exemplaire du permis de construire n°062 498 25 00014 déposé par Monsieur Ali OUAHRIR relatif à la construction d'un logement individuel, située rue Edouard Vaillant à Lens.</p> <p>Ce projet se situe dans un secteur qui est desservi par des bornes enterrées mise en place sur l'espace public.</p> <p>Il n'est pas donc pas nécessaire de prévoir un espace de stockage pour les bacs ordures ménagères et emballages.</p> <p>Le service gestion des déchets reste à votre disposition pour tout complément d'information.</p> <p style="text-align: right;">Le Chef du Bureau Collecte,</p> <div style="text-align: right;"> Samuel DUGAST</div>

PRUVOST Maxime

De: Alexandre ROUBAIX
Envoyé: lundi 25 août 2025 15:08
À: PRUVOST Maxime; MORANTIN Patrick
Cc: prevention-gestionrisques
Objet: RE: PC 25 14 bouche incendie
Pièces jointes: FIC 125 CTP 2023 LENS 62.pdf

Bonjour Maxime,

Pour moi oui.
Nous sommes bon au niveau distance et au niveau débit.

Cordialement.



Alexandre ROUBAIX
Direction ERP / sécurité
03 21 69 86 63
06 08 11 30 55
aroubaix@mairie-lens.fr



De : PRUVOST Maxime <mpruvost@mairie-lens.fr>
Envoyé : vendredi 22 août 2025 15:28
À : Alexandre ROUBAIX <aroubaix@mairie-lens.fr>; MORANTIN Patrick <pmorantin@mairie-lens.fr>
Objet : PC 25 14 bouche incendie

Bonjour à vous deux
Je suis en train de finaliser un PC rue Vaillant concernant une maison individuelle

Pouvez-vous me dire si la bouche d'incendie qui est la plus proche (à 64 mètres) et qui se situe au niveau de la station Total route de Lille est suffisante pour la lutte contre les incendies ?

Cordialement

Maxime Pruvost

03 21 77 45 92

Direction Opérationnelle de l'Immobilier



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : MOINE Brian

Objet : Plat'AU - PERMIS DE CONSTRUIRE MAISON INDIVIDUELLE

Numéro : PC 062498 25 00014 U6202

Adresse du projet : Rue Edouard Vaillant 62300 Lens

Déposé en mairie le : 30/05/2025

Reçu au service le : 12/07/2025

Nature des travaux:

Demandeur :

Monsieur OUAHRIR ALI

6 Rue Gaspard Monge

62300 Lens

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du code du patrimoine ne sont pas applicables et ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Afin de favoriser l'insertion de ce projet dans son environnement urbain et paysager, il conviendrait de respecter les recommandations suivantes :

- Les tuiles devraient être d'aspect petit moule (minimum 20 au m²), être d'une couleur rouge ou brun-rouge uniforme, sans nuances ni effet flammé.
- Les gouttières et descentes d'eau pluviales devraient être -soit en zinc naturel, -soit beige clair.
- L'enduit devrait être réalisé de couleur blanc-cassé ou beige, de teinte claire en évitant le blanc, avec une finition d'aspect lisse ou taloché, sans baguettes d'angle.
- Les soubassements ou encadrements devraient être de couleur, de teinte foncée, en évitant le gris à l'aspect neutre et froid pour cette construction d'habitation.
- Il conviendrait d'éviter la mise en œuvre de menuiseries blanches, grises ou noires, dont l'aspect neutre et froid nuit au caractère domestique de cette construction d'habitation. Des teintes blanc-cassé, beige, ou légèrement colorées devraient être préférées.
- Les coffres de volet roulants devraient être installés à l'intérieur de la construction, non visibles depuis l'extérieur.
- La porte d'entrée devrait être sans ouvertures arrondies, triangulaires ou fantaisie.
- La porte de garage devrait être composée de fines lames verticales ou horizontales (proscrire une porte sectionnelle associée à un vocabulaire industriel).

Fait à Arras



Signé électroniquement
par Rachel KIRZEWSKI
Le 11/08/2025 à 11:44

Architecte des Bâtiments de France
Rachel Kirzewski

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

ANNEXE :

Maison Syndicale des mineurs et ancienne salle de cinéma "Le Cantin". situé à 62498|Lens|au 78 Casimir Beugnet (rue rue Emile Zola.

Monument aux morts du rond-point Van Pelt situé à 62498|Lens.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des
affaires culturelles**

Pôle Patrimoines & architecture
Service régional de l'archéologie

C.A. LENS-LIEVIN
droitdessols@agglo-lenslievin.fr

LILLE, le 30/06/2025

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement

Réf. : PC 062498 25 00014_LENS 62

Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 20/06/2025.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le préfet de la région Hauts-de-France,
et par délégation,
le directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation,
le conservateur régional de l'archéologie adjoint

Philippe Hannois

